



## Que peut on faire dans un viager libre?

Par **delphine**, le **07/06/2009** à **12:49**

Bonjour,  
nous avons le projet d'acquérir un viager libre, sur deux têtes (plus de 75ans).

Il y a un cabanon et environ 900m<sup>2</sup> de terrain avec possibilité d'agrandir le cabanon jusqu'à 130m<sup>2</sup> au dire de l'agent immobilière

nous voudrions savoir si nous avons le droit de faire une demande de permis de construire alors que le bien est en viager libre, si c'est possible qui doit faire la demande nous ou le propriétaire?

Donnez nous tous ce que vous savez car nous ne voulons pas investir dans un bien qui ne nous mènera à rien au final.

vous remerciant par avance